

AMEN ALLIANCE SICAV ⁽¹⁾
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2026

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2026

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2026 tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 91.183.966 un actif net de D : 91.023.902 et un bénéfice de la période de D : 1.039.781.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2026 ainsi que l'état de résultat l'état de variation de l'actif net et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et en conséquence ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « AMEN ALLIANCE SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2026 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

⁽¹⁾ Cette situation annule et remplace la situation trimestrielle publiée au BO n°7682 en date du 28/08/2026.

Paragraphe post Conclusion

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers qui décrit la méthode adoptée par la société « AMEN ALLIANCE SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être à notre avis confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis le 21 juillet 2026

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2026
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/06/2026	30/06/2025	31/12/2025
Portefeuille-titres	4	58 151 800	38 751 735	35 478 003
Actions et droits rattachés		222 674	-	-
Obligations et valeurs assimilées		53 599 908	36 550 590	34 674 831
Titres OPCVM		4 329 218	2 201 145	803 173
Placements monétaires et disponibilités		32 916 548	25 565 170	24 277 889
Placements monétaires	5	25 607 559	18 142 919	20 605 774
Disponibilités		7 308 988	7 422 251	3 672 115
Créances d'exploitation	6	115 619	15 780	13 195
Autres actifs		-	380	-
TOTAL ACTIF		91 183 966	64 333 065	59 769 087
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	136 131	152 889	117 406
Autres créditeurs divers	8	23 933	42 708	35 106
TOTAL PASSIF		160 064	195 597	152 512
ACTIF NET				
Capital	9	88 379 035	62 205 166	56 205 859
Sommes distribuables				
Sommes distribuables de l'exercice en cours		2 644 867	1 932 302	3 410 715
ACTIF NET		91 023 902	64 137 468	59 616 574
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		91 183 966	64 333 065	59 769 087

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Revenus du portefeuille-titres	10	939 380	1 524 393	1 070 440	1 802 611	3 015 382
Revenus des obligations et valeurs assimilées		600 071	1 185 085	670 190	1 402 360	2 615 131
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		339 308	339 308	400 250	400 251	400 251
Revenus des placements monétaires	11	345 094	592 704	240 428 (*)	359 762 (*)	1 060 085
Revenus des prises en pension	12	132 805	251 389	134 229 (*)	274 866 (*)	571 423
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 417 278	2 368 486	1 445 097	2 437 239	4 646 890
Charges de gestion des placements	13	(166 653)	(304 405)	(181 770)	(343 220)	(668 200)
REVENU NET DES PLACEMENTS		1 250 625	2 064 081	1 263 327	2 094 019	3 978 690
Autres charges	14	(26 446)	(49 874)	(31 867)	(66 337)	(94 777)
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 224 179	2 014 207	1 231 460	2 027 682	3 883 913
Régularisation du résultat d'exploitation		573 313	630 659	(77 792)	(95 380)	(473 198)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		1 797 491	2 644 867	1 153 668	1 932 302	3 410 715
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(573 313)	(630 659)	77 792	95 380	473 198
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		112 928	162 017	21 852	42 495	110 984
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres		(297 325)	(275 192)	(364 223)	(326 647)	(259 479)
Frais de négociation de titres		-	(174)	(18)	(18)	(18)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 039 781	1 900 859	889 071	1 743 512	3 735 399

(*) Les revenus des prises en pension présentés initialement au niveau de la rubrique « Revenus des placements monétaires » ont été classés dans une rubrique spécifique.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

	Période du 01/04 au 30/06/2026	Période du 01/01 au 30/06/2026	Période du 01/04 au 30/06/2025	Période du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	1 039 781	1 900 859	889 071	1 743 512	3 735 399
Résultat d'exploitation	1 224 179	2 014 207	1 231 460	2 027 682	3 883 913
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	112 928	162 017	21 852	42 495	110 984
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(297 325)	(275 192)	(364 223)	(326 647)	(259 479)
Frais de négociation de titres	-	(174)	(18)	(18)	(18)
TRANSACTION SUR LE CAPITAL	25 132 484	29 506 469	3 734 622	530 543	(5 982 237)
Souscriptions					
- Capital	94 760 816	136 242 748	99 236 168	112 601 308	187 742 281
- Régularisation des sommes non distribuables	8 357 197	8 390 376	6 440 132	7 313 126	12 078 247
- Régularisation des sommes distribuables	(356 343)	2 553 501	2 348 677	2 489 614	6 553 456
Rachats					
- Capital	(71 606 502)	(109 023 680)	(95 754 671)	(112 111 912)	(193 018 271)
- Régularisation des sommes non distribuables	(6 705 681)	(6 733 634)	(6 109 215)	(7 176 599)	(12 311 297)
- Régularisation des sommes distribuables	682 997	(1 922 842)	(2 426 469)	(2 584 994)	(7 026 654)
VARIATION DE L'ACTIF NET	26 172 266	31 407 328	4 623 693	2 274 055	(2 246 838)
ACTIF NET					
En début de période	64 851 636	59 616 574	59 513 774	61 863 413	61 863 412
En fin de période	91 023 902	91 023 902	64 137 468	64 137 468	59 616 574
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	457 522	426 666	445 109	469 271	469 271
En fin de période	633 289	633 289	473 223	473 223	426 666
VALEUR LIQUIDATIVE	143.732	143.732	135.533	135.533	139.727
TAUX DE RENDEMENT	1.40%	2.87%	1.37%	2.81%	5.99%

(*)Retraité pour les besoins de comparabilité

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Au 30 Juin 2026

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

AMEN ALLIANCE SICAV est une société d'investissement à capital variable mixte de type capitalisation régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 15 Janvier 2020 à l'initiative d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier en date du 18 Décembre 2019.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable AMEN ALLIANCE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à « Amen-Invest » le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2026 sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titre d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM les obligations et valeurs assimilées sont évaluées postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet depuis leur acquisition de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent au 30 juin 2026 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « AMEN ALLIANCE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres).
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « intérêts des mises en pension ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

3.5- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue selon le cas une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à D : 58.151.800 et se détaille ainsi :

Code ISIN	désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 30.06.2026	% Actif Net
Actions & droits rattachés			162 836	222 674	0.24%
TN0003400058	AMEN BANK	2 700	162 836	222 674	0.24%
Obligations des sociétés et valeurs assimilées			51 738 000	53 599 908	58.89%
Obligations de sociétés			5 646 000	5 824 825	6.40%
TN0003400686	AMEN BANK SUB 2021-01	5 000	200 000	202 716	0.22%
TNQXCLYWABG2	AMEN BANK SUB 2026-01	4 000	400 000	407 400	0.45%
TNFUHZ3R7VR5	ATL 2021 -1	10 000	200 000	207 112	0.23%
TN8DSPQCBC06	ATL 2022 -1	6 000	240 000	253 519	0.28%
TNMA55MMDD46	ATL 2023 -1	3 000	120 000	123 507	0.14%
TN06F5NFW3K1	ATL 2023 -2	2 000	120 000	127 261	0.14%
TN4J4VCBM140	ATTIJARI LEASING 2022-1 A	5 000	200 000	212 362	0.23%
TN0PID0RGAE6	BH BANK SUB 2021-2	15 000	900 000	945 595	1.04%
TNBLRFH96SL4	BIAT SUB 2022-1 CATB TX FIXE	6 300	126 000	126 677	0.14%
TNWQS0MZ65V8	STB SUB 2021-1 TF	7 000	140 000	144 031	0.16%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021-SUB	5 000	100 000	105 284	0.12%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2 FIXE	5 000	200 000	211 090	0.23%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1 FIXE	5 000	200 000	203 006	0.22%
TNRVE5COXCO6	TAYSIR 2026-1 TV	5 000	500 000	508 710	0.56%
TN1T1YC5F1E6	BTK 2025-1 TF	2 000	200 000	206 097	0.23%
TNTFJ0AWNBP7	BTK 2025-1 TV	3 000	300 000	309 037	0.34%
TN1T3HF5RKK6	BTK LEASING 2026-1 TV	6 000	600 000	612 604	0.67%
TNUVSEHTMT81	BTK LEASING SUB 2026-1 TF	9 000	900 000	918 819	1.01%
Emprunt national			21 548 500	22 562 489	24.79%
TN0008000838	Emprunt national 2021 CAT. B /5	50 000	5 000 000	5 352 000	5.88%
TN0008000895	Emprunt national 2021 TR 2 CB /5	50 000	5 000 000	5 297 995	5.82%
TNYZ6GUZ33	Emprunt national 2021 TR 3 CB /5	50 000	5 000 000	5 217 951	5.73%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB	50 000	3 000 000	3 061 447	3.36%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national 2022 TR 1 CB -COMPL	6 000	360 000	367 374	0.40%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national 2022 TR 2 CB	24 600	1 476 000	1 480 840	1.63%
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national 2022 TR 4 CC TV	15 000	1 312 500	1 374 262	1.51%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national 2023 TR 1 CB TV	5 000	400 000	410 622	0.45%
Bons du Trésor Assimilables			24 543 500	25 212 594	27.70%
TN0008000606	BTA13042028	4 000	3 750 000	3 904 694	4.29%
TN0008000606	BTA13042028A	2 500	2 327 500	2 431 223	2.67%
TNEF0249ZM68	BTA 7 75 % 05 MARS 2038	20 000	18 466 000	18 876 677	20.74%
Titres des organismes de placement collectif			4 300 167	4 329 218	4.76%
TN0003400256	SICAV AMEN	55 422	3 500 048	3 501 396	3.85%
TNGUV3GCXU41	FCP MCP SAFE FUND	4 923	800 118	827 822	0.91%
TOTAL GENERAL			56 201 003	58 151 800	63.89%
Pourcentage par rapport au total des actifs					63.77%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 Juin 2026 à D : 25.607.559 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
COMPTES A TERME		3 000 000	3 004 256	3.30%
	Compte à terme AMEN BANK au 21/09/2026 (90 jours au taux de 8 09%)	3 000 000	3 004 256	3.30%
CERTIFICATS DE DEPOTS		15 544 401	15 684 363	17.23%
TN9ZWT2DW3H2	Certificat de dépôt BTE au 07/09/2026 (90 jours au taux de 7 8%)	3 938 794	3 953 538	4.34%
TNXX8OKG7LU3	Certificat de dépôt BNA au 08/01/2027 (200 jours au taux de 7 99%)	4 829 991	4 837 330	5.31%
TNWWU0MLECH9	Certificat de dépôt BTE au 09/10/2026 (120 jours au taux de 7 85%)	1 959 201	1 965 856	2.16%
TN2YOBXTQKN7	Certificat de dépôt BNA au 16/09/2026 (100 jours au taux de 7 49%)	2 951 084	2 962 158	3.25%
TNY7S69VVJF9	Certificat de dépôt BTE au 18/11/2026 (160 jours au taux de 7 88%)	972 930	976 213	1.07%
TNX5PBC3CKW1	Certificat de dépôt BTL au 19/08/2026 (560 jours au taux de 9 99%)	892 401	989 268	1.09%
CREANCES SUR OPERATIONS DE PENSIONS LIVREES		6 900 944	6 918 941	7.60%
	Pension livrée BT au 05/10/2026 (97 jours au taux de 7 64%)	2 100 831	2 101 268	2.31%
	Pension livrée BIAT au 06/07/2026 (31 jours au taux de 7 99%)	800 003	804 614	0.88%
	Pension livrée TSB au 08/01/2027 (200 jours au taux de 8 24%)	499 833	500 819	0.55%
	Pension livrée BIAT au 10/07/2026 (30 jours au taux de 7 99%)	1 000 083	1 004 735	1.10%
	Pension livrée BT au 15/09/2026 (90 jours au taux de 7 64%)	2 500 195	2 507 505	2.75%
TOTAL		25 445 345	25 607 559	28.13%
Pourcentage par rapport au total des actifs				28.08%

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 30 juin 2026 un montant de D : 115.619 contre un solde de D : 15.780 à la même date de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Intérêt courus sur compte rémunéré	17 098	15 780	13 195
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations et BTA	98 521	-	-
TOTAL	115 619	15 780	13 195

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30.06.2026 à D : 136.131 contre D : 152.889 au 30.06.2025 et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Gestionnaire	16 559	14 211	13 652
Dépositaire	7 438	39 623	6 523
Distributeur	112 135	99 055	97 231
	136 131	152 889	117 406

Note 8 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 30 juin 2026 un montant de D : 23.933 contre D : 42.708 à la même date de l'exercice précédent et se détaille ainsi :

	<u>30/06/2026</u>	<u>30/06/2025</u>	<u>31/12/2025</u>
Redevance CMF	6 689	5 409	5 302
Retenu à la source à payer	11 307	12 418	15 116
Charges et produits en attente de régul	-	18 723	-
TCL	517	728	731
Jetons de présence	5 420	5 430	13 894
Autres	-	-	64
TOTAL	23 933	42 708	35 106

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 30 juin 2026 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2025

Montant	56 205 859
Nombre de titres	426 666
Nombre d'actionnaires	71

Souscriptions réalisées

Montant	136 242 748
Nombre de titres émis	1 034 234
Nombre d'actionnaires nouveaux	5

Rachats effectués

Montant	(109 023 680)
Nombre de titres rachetés	(827 611)
Nombre d'actionnaires sortants	(9)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	162 017
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres	(275 192)
Frais de négociation de titres	(174)
Régularisation des sommes non distribuables	5 023
Résultats antérieurs incorporés au capital	(A) 3 410 715
Régularisation des résultats antérieurs incorporés au capital	1 651 719

Capital au 30-06-2026

Montant	88 379 035
Nombre de titres	633 289
Nombre d'actionnaires	67

(A) Suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 24 Avril 2026.

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 939379.549 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 contre D : 1070440.383. pour la période allant du 01/04 au 30/06/2025 et se détaillent comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
<u>Dividendes</u>					
- des actions	9 720	9 720	-	-	-
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	108 526	202 615	129 790 (*)	292 804 (*)	488 501
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	481 825	972 749	540 400 (*)	1 109 556 (*)	2 126 630
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
- Dividendes	339 308	339 308	400 250	400 251	400 251
TOTAL	939 380	1 524 393	1 070 440	1 802 611	3 015 382

(*): Retraité pour les besoins de comparabilité

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 345 094.225 contre D : 240 428. pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des dépôts à vue	15 900	35 600	18 196	28 596	69 612
Intérêts sur comptes à terme	35 818	52 065	19 526	28 753	87 276
Intérêts sur certificats de dépôt	287 110	464 312	155 867	229 058	727 407
Intérêts sur billets de trésorerie	6 266	40 727	46 839	73 355	175 790
TOTAL	345 094	592 704	240 428	359 762	1 060 085

Note 12 : Revenus des pensions livrées

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 132804.58 contre D : 134229. pour la même période de l'exercice 2025 et représente le montant des intérêts sur les pensions livrées et se détaille comme suit :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Intérêts des pensions livrées	132 805	251 389	134 229	274 866	571 423
TOTAL	132 805	251 389	134 229	274 866	571 423

Note 13 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 166653.416 contre D : 181770. pour la même période de l'exercice 2025 et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Commission de gestion	47 105	84 177	41 960	79 229	161 720
Rémunération du dépositaire	7 438	19 885	39 946	75 426	121 587
Rémunération du distributeur	112 111	200 342	99 864	188 565	384 893
TOTAL	166 653	304 405	181 770	343 220	668 200

Note 14 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2026 à D : 26 446 contre D : 31 867. pour la même période de l'exercice 2025 et se détaille ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2026	du 01/01 au 30/06/2026	du 01/04 au 30/06/2025	du 01/01 au 30/06/2025	Année 2025
Redevance CMF	18 842	33 671	16 784	31 692	64 688
Jetons de présence	4 186	8 326	4 186	10 380	18 844
Services bancaires et assimilés	1 818	3 127	8 804	20 444	23 822
Ajustement services bancaires et assimilés	-	-	-	-	(20 787)
TCL	1 600	4 350	2 093	3 421	7 811
Contribution Sociale de Solidarité	-	400	-	400	400
TOTAL	26 446	49 874	31 867	66 337	94 777

Note 15 : Rémunération du gestionnaire du dépositaire et du distributeur

La gestion d'AMEN ALLIANCE SICAV est confiée à la Société "AMEN INVEST".

Celle - ci est chargée de la gestion de portefeuille et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0 25% TTC de l'actif net.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0 2% HT de l'actif net quotidien.

Par avenant signé le 1er septembre 2025 et à partir du 1^{er} Octobre 2025 la commission du dépositaire est ramenée de 0 2% HT à 0 07% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 29.750 dinars TTC par an.

AMEN BANK est chargée également de la distribution des actions d'AMEN ALLIANCE SICAV. En contrepartie de ses prestations le distributeur perçoit une rémunération annuelle de 0 595% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.